

Rachat d'actions propres destiné à réduire le capital-actions

Négoce au SWX Swiss Exchange sur une 2e ligne

Base juridique

Le conseil d'administration de Phoenix Mecano SA («Phoenix Mecano»), avec siège à Stein am Rhein, a décidé le 28 septembre 2007 de lancer un programme de rachat d'actions et d'en fixer la valeur totale à un maximum de CHF 30 mio. Cela correspond aux 55'045 actions au porteur de Phoenix Mecano sur la base du cours de clôture au SWX Swiss Exchange du 10 octobre 2007 respectivement à 5.15% du capital-actions et des voix de Phoenix Mecano. Le capital-actions émis de Phoenix Mecano s'élève à CHF 1'069'500 et est divisé en 1'069'500 actions au porteur de CHF 1.00 nominal chacune.

Les actions à acquérir sont rachetées par le biais de 2e ligne de négoce, sous déduction de l'impôt anticipé et seront annulées par réduction de capital. Cette annulation sera demandée à l'assemblée générale après la terminaison du programme de rachat d'actions.

Négoce au SWX Swiss Exchange sur une 2e ligne

Une 2e ligne de négoce séparée d'actions au porteur de Phoenix Mecano sera créée au SWX Swiss Exchange en vue du programme de rachat annoncé le 1 octobre 2007. Sur cette 2e ligne de négoce, seule Phoenix Mecano peut se livrer à des achats, par l'intermédiaire de la banque chargée du rachat, en acquérant ses propres actions. Le négoce ordinaire en actions au porteur de Phoenix Mecano sous le numéro de valeur 218.781 ne sera pas affecté par cette mesure et se poursuivra normalement. Un actionnaire de Phoenix Mecano désireux de vendre ses actions peut donc soit effectuer un négoce normal sur la ligne de négoce ordinaire, soit offrir ses titres à Phoenix Mecano sur la 2e ligne de négoce.

Phoenix Mecano n'est pas tenue de racheter à tout moment ses propres actions sur la 2e ligne de négoce; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. Les conditions mentionnées dans la communication no 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 28 mars 2000 concernant les rachats de titres de participation sont respectées.

Prix de rachat

Les prix de rachat et les cours sur la 2e ligne de négoce se forment en fonction des cours des actions au porteur de Phoenix Mecano traitées sur la ligne de négoce ordinaire.

Versement du prix net et livraison des titres

Les transactions sur la 2e ligne de négoce sont des opérations boursières normales. Le versement du prix net (prix de rachat après déduction de l'impôt anticipé sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale) et la livraison des actions auront lieu, selon l'usage, le troisième jour boursier après la date de la transaction.

Banque chargée du rachat

UBS SA charge son business group UBS Investment Bank de procéder au rachat d'actions. UBS Investment Bank, membre de la bourse, sera seule autorisée à fixer le prix d'achat sur la 2e ligne de négoce.

Ouverture de la 2e ligne de négoce

L'ouverture de la 2e ligne de négoce a lieu au segment principal du SWX Swiss Exchange le 15 octobre 2007 et sera probablement maintenue jusqu'au 15 octobre 2009.

Obligation de passer par le marché

Conformément aux normes du SWX Swiss Exchange, les transactions hors bourse sont interdites lors de rachats d'actions sur une 2e ligne de négoce.

Participation de Phoenix Mecano dans son propre capital

A la date du 10 octobre 2007, Phoenix Mecano détenait directement et indirectement, en position propre, 10'213 actions au porteur. Cela correspond à 0.95% des droits de vote et du capital-actions.

Principaux actionnaires

Le 31 décembre 2006, les ayants-droit économique suivants détenaient plus de 5% des voix:

PLANALTO S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg	30.86%	du capital et des voix
Tweedy, Browne Company LLC, 350 Park Avenue, NY 10022, USA	9.27%	du capital et des voix
UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 48, CH-4002 Basel	5.97%	du capital et des voix

Dans l'entre-temps aucun changement concernant les positions des principaux actionnaires a été communiqué à Phoenix Mecano.

Information de Phoenix Mecano

Phoenix Mecano confirme qu'elle ne dispose pas d'informations non-publiées susceptibles d'influencer de manière déterminante la décision des actionnaires.

Impôts et droits

Le rachat d'actions propres en vue d'une réduction de capital entraîne les conséquences fiscales suivantes :

1. Impôt anticipé

L'impôt fédéral anticipé se monte à 35 % de la différence entre le prix de rachat des actions et leur valeur nominale. La société racheteuse, respectivement la banque mandatée, déduit l'impôt du prix de rachat et en remet le montant à l'Administration fédérale des contributions.

Les personnes domiciliées en Suisse peuvent se faire rembourser l'impôt anticipé si, au moment du rachat, elles avaient droit de jouissance sur les actions et qu'il n'existait pas de cas de soustraction d'impôt (art. 21 LIA). Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent exiger le remboursement dans la mesure où les conventions de double imposition le permettent.

2. Impôts directs

Les commentaires ci-après se rapportent à l'impôt fédéral direct. Les cantons et les communes appliquent généralement des normes analogues.

- Actions détenues à titre de patrimoine privé:** Lors d'une remise directe d'actions à la société, la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale du titre est sujette à l'impôt sur le revenu (principe de la valeur nominale).
- Actions détenues à titre de patrimoine d'entreprise:** Lors d'une remise directe d'actions à la société, la différence entre le prix de rachat et la valeur comptable des actions est considérée comme un bénéfice imposable (principe de la valeur comptable).

3. Droits et taxes

Le rachat d'actions propres est en principe franc de timbre pour l'actionnaire qui vend ses actions. La taxe boursière et la taxe CFB de 0.01 % est cependant due.

Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse.

Zurich est for exclusif.

Numéros de valeur, ISINs et symboles Telekurs

Action au porteur de CHF 1.00 nominal	218.781	CH0002187810	PM
Action au porteur (2e ligne de négoce) de CHF 1.00 nominal	3.437.70	7CH0034377074	PME

Lieu et date

CH-8260 Stein am Rhein, le 15 octobre 2007

Cette annonce n'est pas un prospectus d'émission aux termes des art. 652a et 1156 CO.

This offer is not made in the United States of America and to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States. Offering materials with respect to this offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States.